

Procédure file

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Directive	2006/0040(CNS) Procédure terminée
Régime phytosanitaire: lutte contre le pou de San José (abrog. directive 69/466/CEE). Version codifiée	
Abrogation 2013/0141(COD)	
Sujet 3.10.09.02 Phytosanitaire, phytopharmacie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques		21/06/2006
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	PPE-DE GARGANI Giuseppe	
	Affaires économiques et financières ECOFIN	Réunion 2759	Date 07/11/2006
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Service juridique	BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
16/03/2006	Publication de la proposition législative	COM(2006)0123	Résumé
15/05/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/09/2006	Vote en commission		Résumé
09/10/2006	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0322/2006	
12/10/2006	Résultat du vote au parlement		
12/10/2006	Décision du Parlement	T6-0406/2006	Résumé
07/11/2006	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
07/11/2006	Fin de la procédure au Parlement		
11/11/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/0040(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
	Abrogation 2013/0141(COD)

Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 094; Traité CE (après Amsterdam) EC 037
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/35035

Portail de documentation

Document de base législatif	COM(2006)0123	16/03/2006	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport	CES0963/2006	05/07/2006	ESC	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0322/2006	09/10/2006	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T6-0406/2006	12/10/2006	EP	Résumé

Informations complémentaires

Parlements nationaux	IPEX
----------------------	----------------------

Acte final

[Directive 2006/91](#)
[JO L 312 11.11.2006, p. 0042-0044](#) Résumé

Régime phytosanitaire: lutte contre le pou de San José (abrog. directive 69/466/CEE). Version codifiée

OBJECTIF : codification de la législation concernant la lutte contre le pou de San José.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 69/466/CEE du Conseil du 8 décembre 1962 concernant la lutte contre le pour de San José.

La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; il en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

Régime phytosanitaire: lutte contre le pou de San José (abrog. directive 69/466/CEE). Version codifiée

La commission a adopté le rapport de son président, Giuseppe GARGANI (PPE?DE, IT), qui approuve sans modification (dans le cadre de la procédure de consultation) la version codifiée de la proposition de directive concernant la lutte contre le pou de San José.

Régime phytosanitaire: lutte contre le pou de San José (abrog. directive 69/466/CEE). Version codifiée

En adoptant le rapport de consultation de M. Giuseppe GARGANI (PPE-DE, IT), le Parlement européen a approuvé la proposition de directive du Conseil concernant la lutte contre le pou de San José (version codifiée).

Régime phytosanitaire: lutte contre le pou de San José (abrog. directive 69/466/CEE). Version codifiée

OBJECTIF : codification de la législation concernant la lutte contre le pou de San José.

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2006/91/CE du Conseil.

CONTENU : le Conseil a adopté une directive (version codifiée) concernant les mesures minimales à prendre dans les États membres pour

lutter contre le pou de San José (*Quadraspidiotus perniciosus* Comst.), qui est l'un des organismes nuisibles les plus dangereux pour les plantes dicotylédones ligneuses, et pour prévenir sa propagation.

Cette directive codifie et abroge la directive 69/466/CEE concernant la lutte contre le pou de San José: elle se substitue aux divers actes qui y sont incorporés en les regroupant et en y apportant uniquement les modifications requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 01/12/2006.